

Compte rendu de séance

Séance du 25 Février 2019

L' an 2019 et le 25 Février à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de LEGER BERNARD Maire.

Présents : M. LEGER BERNARD, Maire, Mme DONNAT MARIE-CLAUDE, M. CHOPP JEAN-CLAUDE, M. QUERO FRANCOIS, M. VASSORT STEPHANE, Mme ROUX SYLVIE, M. LÉPINEUX JEAN, M. PALLUAU JEAN-PIERRE, Mme LEPROUST MARIE-JEANNE, M. LANSON JEAN-PAUL, Mme BISAUT NATHALIE, M. LUNARI THIERRY, M. BENARDEAU JEAN-LUC, Mme IVALDI CORINNE, Mme CABOTIN ELODIE, M. BELTOISE CHRISTIAN, Mme BENCE MARYSE, M. LE GOFF CHRISTOPHE

Absent(s) ayant donné procuration : Mme MERLAUD ISABELLE à Mme DONNAT MARIE-CLAUDE, Mme REBECHÉ ARMELLE à Mme IVALDI CORINNE, Mme LIROT CHANTAL à M. LEGER BERNARD, M. FOUCAULT PHILIPPE à Mme ROUX SYLVIE

Absent(s) : Mme LAUMONIER SANDRA

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 18

Date de la convocation : 13/02/2019

Date d'affichage : 13/02/2019

A été nommé(e) secrétaire : Mme CABOTIN ELODIE, Mme BENCE MARYSE

➤ **AJOURNEMENT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR**

En début de conseil municipal, M. le Maire informe que les points à l'ordre du jour ci-dessous sont ajournés :

- Approbation d'avenant(s) au marché de travaux de réhabilitation de la salle polyvalente.
- Mise à disposition de foncier dans le cadre du projet de renforcement de la défense incendie.

➤ **APPROBATION DU COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 21 janvier 2019**

M. le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu du 21 janvier 2019.
Le compte-rendu du conseil municipal du 21 janvier 2019 est approuvé.

➤ **ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019**

Monsieur le Maire propose des orientations budgétaires 2019 en faisant état des résultats 2018 et du contexte budgétaire 2019.

Le support de présentation sera diffusé aux membres du conseil en complément du compte-rendu.

➤ **FINANCES - FIXATION DE LA CAUTION POUR LA LOCATION D'UNE SALLE COMMUNALE (réf : 2019 02 01)**

M. le Maire propose, dans la continuité des différentes démarches menées concernant la mise à disposition / location des locaux communaux, de fixer la caution par délibération.

Il rappelle que la caution sera exigée, que le preneur soit une personne morale ou physique, exception faite pour les associations dont le siège est sur la commune de Loury et qu'elle constitue une avance sur les frais de remise en état et de nettoyage dont la totalité sera supportée par le locataire, l'état des lieux servant de base au chiffrage des réparations éventuelles par les services techniques municipaux ou une entreprise extérieure.

Il précise que le montant de cette caution garantira les dégradations du matériel et des locaux et que cette caution, en cas de dégradation constatée, ne sera restituée qu'après paiement par le locataire de l'intégralité des dommages. Si les dégradations dépassaient le montant de la caution, la commune se réserve le droit de poursuivre le locataire pour le solde du restant dû.

Si aucun dommage n'a été constaté, le chèque de caution sera restitué dans un délai de 1 mois à compter du jour de l'état des lieux.

Le montant de la caution applicable est celui du jour de la réservation.

Mme Ivaldi demande à ce que le chauffage ne soit pas pris en compte dans le calcul de la caution.

M. Beltoise fait part de son abstention, la caution n'étant pas incitative pour les locataires. M. Léger note que pour les extérieurs, la caution peut atteindre plus de 500 €, ce qui est loin d'être négligeable et rappelle qu'il y a peu de situations où la caution a été retenue par le passé.

Il est proposé de la fixer pour toute location d'une salle communale à la moitié du tarif appliqué hors chauffage.

Le montant de la caution, fixé à la moitié du tarif appliqué hors chauffage est approuvé à la majorité (21 pour / 1 abstention).

➤ **PROJET SILO - ACQUISITION AMIABLE DE L'EMPRISE DE L'ANCIEN SILO (réf : 2019 02 02)**

M. le Maire informe que France Domaine a rendu un second avis sur le projet d'acquisition de l'emprise foncière occupé par l'ancien silo (8 067 m²), avis qui est en deçà de l'accord trouvé au terme des négociations menées avec la coopérative agricole Agropithiviers.

France Domaine a émis un avis à hauteur de 359 000 €. M. le Maire propose au conseil de prendre acte de ce nouvel avis en date du 24 janvier 2019.

A l'unanimité, le conseil municipal prend acte de l'avis de France Domine en date du 24 janvier 2019 et confirme les termes de la négociation menée avec la coopérative agricole Agropithiviers : acquisition des parcelles cadastrées AD184, AD793, AD794 et AD 1194, d'une superficie totale de 8 067 m² pour 564 690 €.

➤ **FINANCES - ADHESIONS A L'UDMR45, AU CAUE45 ET A L'AML45**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler son adhésion, pour 2019,

- * à l'UDMR 45 et de verser la cotisation correspondante, soit 96 €,*
- * au CAUE 45 et de verser la cotisation correspondante, soit 386.55 €,*
- * à l'AML 45 et de verser la cotisation correspondante, soit 977 €.*

➤ **FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE DE LA FORET DE TRAINOU (réf : 2019 02 04)**

M. le Maire fait lecture du courrier du collège de la Forêt de Trainou sollicitant une subvention de 2 115 € (15 € / élève accueilli - 141 élèves accueillis originaires de Loury) pour les sorties et voyages 2018-2019. Il propose d'accorder cette subvention et de prévoir les crédits nécessaires au budget 2019.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'octroyer une subvention de 2 115 € au collège de la Forêt de Trainou pour les sorties et voyages 2018-2019.

➤ **DECISIONS DU MAIRE**

M. le Maire fait lecture des dernières décisions :

	Tiers	Objet	Date	Montant TTC
Décision n°25	SUPER U	SUPER U - Voeux du maire - Compléments	22/01/2019	29.8
Décision n°26	QUINCAILLERIE MAUPU	QUINCAILLERIE - Fournitures diverses pour services techniques	28/01/2019	250.84
Décision n°27	IPC SAS	PRODUITS CHIMIQUES POUR LES SERVICES TECHNIQUES SELON DEVIS N°2287590	30/01/2019	1029.26
Décision n°28	FICHOT HYGIE	FOURNITURES ENTRETIEN SALLE POLYVALENTE	31/01/2019	2296.62
Décision n°29	PISSIER	BIG BAG DE SEL POUR LES SERVICES TECHNIQUES SELON DEVIS N° 650	01/02/2019	1140.0

Décision n°30	ATAC	FOURNITURES DIVERSES POUR LES SERVICES TECHNIQUES	01/02/2019	67.58
Décision n°31	QUIETALIS	ACQUISITION MATERIELS CUISINE POUR SALLE POLYVALENTE ET SALLE ASSOCIATIONS SELON DEVIS N°32101239	07/02/2019	7021.56
Décision n°32	GARAGE BENOI	REPLACEMENT DES 4 PNEUS SUR LE KANGOO DES SERVICES TECHNIQUES SELON DEVIS N°2856	08/02/2019	319.99
Décision n°33	QUINCAILLERI	FOURNITURES DIVERSES POUR LES SERVICES TECHNIQUES	11/02/2019	176.53
Décision n°34	QUINCAILLERI	FOURNITURES DIVERSES POUR LES SERVICES TECHNIQUES	12/02/2019	72.72
Décision n°35	THEODORE MAISON	PEINTURE DE SOL POUR LA SALLE POLYVALENTE SELON DEVIS N° 5323568	13/02/2019	410.1
Décision n°36	QUIETALIS	GRILLES INOX POUR ARMOIRE REFRIGEREE DE LA SALLE POLYVALENTE SELON DEVIS N°32101584	13/02/2019	33.6
Décision n°37	COLAS AGENCE OR	COMPOMAC POUR LES SERVICES TECHNIQUES	14/02/2019	114.0
Décision n°38	CGED DISTRIB	FOURNITURES DE MATERIEL ELECTRIQUE POUR LA SALLE POLYVALENTE SELON ACCUSE DE RECEPTION N°4008266365	15/02/2019	94.28
Décision n°39	POINT P	CIMENT ET CHAUX POUR LES SERVICES TECHNIQUES	25/02/2019	344.89

➤ **COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS**

• **Commission communication**

M. Quéro informe que le bulletin municipal est disponible pour la distribution.

• **Commission Jeunesse**

M. Quéro informe avoir fait une intervention à l'école primaire en vue du renouvellement de la moitié des membres du conseil municipal des jeunes. Les élections auront lieu le 28 février. Le 1er conseil municipal des jeunes se tiendra le samedi 2 mars à 11 h.

Le travail autour du handicap et du sport se poursuivra avec les membres sortant jusqu'au jour de la manifestation.

• **Commission Vie associative**

M. Vassort informe que plusieurs assemblées générales d'association se sont tenues ou sont à venir. Il fait part de la dissolution du comité des fêtes, dissolution qui sera acté lors d'une assemblée générale extraordinaire. Il rappelle que la commission Vie associative se réunira le 11 mars à 18 h pour étudier, notamment, les dossiers de demande de subvention.

Mme Ivaldi interpelle l'assemblée sur la situation de 2 associations du territoire dont les présidents ont annoncé leur volonté de passer la main et pour lesquelles. Il n'y a pas de repreneur à ce jour ». Mr le Maire indique que cette situation est à suivre de près.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Le **droit de préemption urbain** est abandonné dans les dossiers suivants : 25, avenue de Fontainebleau (ZH789-1 ca); 49 avenue de Fontainebleau (181 ca = ZH791-162 ca et ZH792-19ca); 49, avenue de Fontainebleau (ZH790-40 ca); 139, rue Saint Nicolas (AD869-1001 ca); 5, rue Philippe Lamy (825 ca = ZH255-855ca + 1/39è ZH217-ZH219-ZH236-ZH244-ZH245-ZH262); 500, rue Saint Nicolas (ZV270-ZV578-1369 ca); 14, rue du Carreau (ZH 439-777 ca), rue du Corniquet (ZH175-836 ca); 615, avenue de Fontainebleau (ZH667-575 ca).

M. le Maire indique que le **Tour du Loiret passera sur la commune le 25 mai**.

Il fait état de l'échange avec M. Néraud, le vice-président du département en charge du **déploiement de la fibre**. Le déploiement sur Loury interviendrait en 2020.

Il informe que l'agence immobilière La Caciennne renonce au projet dans le **local de la Poste**.

Le SITOMAP projette d'étendre la **déchetterie de Loury** pour intégrer de nouvelles prestations et sécuriser le fonctionnement actuel. Pour ce faire, le SITOMAP sollicite la mise à disposition d'une partie de l'emprise publique

du chemin de la Grande Esse. L'emprise du domaine publique nécessaire au projet serait à déclasser pour pouvoir être ensuite mise à disposition. Le projet est envisagé sur 2019.

Mme Bence sollicite la mise en place de poubelles sur la partie parking de **piste de roller** ainsi qu'au niveau du podium ainsi qu'une peinture du podium.

Mme Ivaldi fait état des différentes **incivilités** qui lui ont été signalées au lotissement du carreau au cours de la semaine précédente (dégradations de boîtes aux lettres, tags, ...). Les administrés sont invités à porter plainte en gendarmerie.

M. Beltoise fait part de son étonnement de constater que la commune remblaye régulièrement en calcaire le **carrefour du chemin de la Grande Esse avec la Rue Saint Michel** en raison d'une utilisation anormale du chemin par des véhicules de chantier.

M. Beltoise fait part de son mécontentement quant aux **travaux à l'accueil périscolaire** qui ont été confiés à des prestataires extérieurs et au coût facturé. Il demande si la commune était informée de ces travaux et si les services techniques n'auraient pas pu les faire. M. le Maire répond ne pas en avoir été informé.

M. Bénardeau demande si la Communauté de communes prévoit, comme cela avait été annoncé, de reprendre la **rue du Bourgneuf**, car elle se dégrade de plus en plus.

Mme Ivaldi demande l'état d'avancement du dossier de la clôture de la **salle polyvalente**. M. le Maire répond que des devis ont été demandés en complément de celui à 1.8 m de haut avec une hauteur de 1.25 m et 1.5 m. Elle demande si le plafond de la petite salle polyvalente sera remis en état pour la prochaine location. M. le Maire répond que l'architecte s'en occupe. M. Lanson demande à quel moment interviendra la levée des réserves de la salle polyvalente, car de nombreuses finitions sont en attente. M. Chopp répond qu'une réunion est programmée ce jeudi. M. Beltoise alerte sur l'état de certaines dalles du plafond de la grande salle qui avec le poids des luminaires s'affaissent.

Séance levée à 22:30

En mairie, le 27/02/2019
Le Maire
BERNARD LEGER